



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 16 juin 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre du 2nd tour des élections législatives, qui se déroule ce samedi 16 juin, le taux de participation était, à 12h00, de 12,90 % pour l'ensemble de la circonscription des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Il était de 11,72 % à l'occasion du 1^{er} tour.

Un prochain point sur la participation sera fait à 17h00.